



# Perspectives

**Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des bureaux d'études n°207**

Une nouvelle réunion avec la ministre du travail, madame Elisabeth Borne s'est déroulée le 28 février 2021. Il s'agissait de faire un point sur l'évolution du télétravail dans la branche. Rappelons que le gouvernement a pour objectif d'éviter de mettre en œuvre tout confinement national. Ainsi, tous les moyens sont bons.

En conjuguant campagne de vaccination, télétravail, couvre-feu et gestes barrières, le gouvernement fait le pari de juguler la pandémie. C'est dans ce cadre que la ministre a rappelé que le contexte sanitaire s'était encore dégradé avec un nombre de personnes contaminées élevé, de 25 000 à plus de 30 000 par jour avec un variant anglais présent dans 50% des cas et brésilien/sudafricain dans 10%. Elle a rappelé que 20 départements étaient sous surveillance accrue. C'est pourquoi la ministre fait du télétravail une obligation et non une option pour les professions où le télétravail est possible.

Dans ce cadre, les contrôles dans les entreprises de la part des inspections du travail se renforcent toujours plus avec des mises en demeure, voire des sanctions.

Enfin, elle a souligné que des outils avaient été déployés pour faciliter le télétravail : un numéro vert, des fiches conseils de la DGT et de l'ANACT. Nous ne nous intéresserons pas au discours de la ministre mais plutôt à celui du patronat SYNTEC. CINOV n'a fait que reprendre maladroitement le discours de ce dernier.

Le patronat a remercié la ministre pour la mise en œuvre des outils précités qu'ils auraient largement utilisés, c'est-à-dire envoyé à leurs adhérents. A l'évidence, avec ce type de communications on change le monde... de quoi se moquer du monde. Ils leur ont aussi envoyé des « messages » appuyés...

Enfin, ils ont fait part d'élaboration patronale concernant un guide du télétravail, des accords types... Autrement dit, aucune réflexion paritaire depuis la dernière intervention de Madame Borne, il y a une quinzaine de jours. Il a été fait mention de cet élément devant la ministre. De la même manière, il a été souligné que le patronat avait refusé toute négociation sur le télétravail.

L'argument du patronat est simple. Le contexte pandémique ne serait pas propice à un accord pérenne sur la question. On croit rêver... justement, c'est plus que jamais d'actualité. Et puis il n'est pas sûr, bien au contraire, que cette pandémie ne se répète pas sous une autre forme.

Rappelons que ce genre de Sars Covid avait déjà été pointé par des études en 2005 et 2009. Ces virus d'origine animale qui sautent les barrières des espèces avaient été aussi mis en lumière par l'OMS en 2018. Mais qu'importe, SYNTEC et CINOV sont prêts à dire n'importe quoi pour éviter de négocier et ainsi laisser les entreprises se débrouiller seules. De toute façon, ce sont encore une fois, les salarié.e.s qui paieront de leur santé.